

Réunion de quartier : La Bourgonnière

Vendredi 20 octobre 2023

Halle des Mariniers, à Chalonnes-sur-Loire

80 participants

Les réunions de quartier

Les réunions de quartier ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer et d'échanger sur les projets en cours à l'échelle de sa commune et de son quartier.

Les riverains ont été informés de la réunion par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans les boîtes à lettres du quartier courant septembre 2023, qui les invitait à coconstruire l'ordre du jour de la réunion en transmettant leurs questions en amont de la rencontre, avant le 2 octobre 2023.

L'information a également été diffusée sur les moyens de communication habituels de la mairie :

- Chalonnes Magazine : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/category/magazine/>
- Site web : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/chalonnessurloire>

Compte rendu des échanges

Mot d'accueil

Marc Bernier, conseiller délégué Citoyenneté et Actions participatives, accueille rapidement les habitants puis passe la main à Marie-Madeleine Monnier.

Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnes-sur-Loire, remercie les habitants du quartier d'être présents pour cette réunion de quartier, et donne la parole aux élus pour qu'ils se présentent :

- Wilfried Bidet, adjoint Développement économique, Commerces, Marchés municipaux, Systèmes d'informations numériques et référent du quartier de La Bourgonnière ;
- Philippe Giteau, conseiller délégué Vie associative et suivi de l'organisation des manifestations locales ;
- Jacques Sarradin, conseiller délégué Projet Les Confluences et Aménagements dans le cadre de "Petites Villes de demain", il a également suivi l'aménagement de la rue de la Croix de La Bourgonnière et du carrefour de la Croix de La Bourgonnière ;
- Annie Gourdon, adjointe Tourisme, Camping, Agriculture, Viticulture et référente du quartier de La Bourgonnière ;
- Vincent Lavenet, conseiller délégué Urbanisme, Eaux, Assainissement, Voiries et réseaux, Éclairage public ;
- William Poissonneau, 1^{er} adjoint, adjoint Personnel Communal, Espaces verts, Entretien des locaux communaux, Accueil, État civil et habitant de la Bourgonnière ;
- Richard Viau, adjoint Sports et Jumelage.

Madame la Maire explique que le principe des réunions de quartier est l'échange et l'écoute, et que la discussion peut porter sur tout ce qui concerne les sujets d'ordre général. Pour les sujets d'ordre privé, les Chalonnais ne doivent pas hésiter à interpeler les référents de quartier. Les habitants ayant posé des questions relevant de problématiques spécifiques recevront une réponse personnalisée par courriel, à l'issue de la réunion.

L' élu référent du quartier de la gare

La municipalité a défini six quartiers à Chalennes-sur-Loire : centre-ville, Guinière, Bourgonnière, gare, Courtils, l'île. Chaque quartier a des élus référents, qui interviennent au quotidien pour répondre aux sollicitations des habitants.

Les élus référents du quartier de la Bourgonnière sont :

La Bourgonnière



Annie Gourdon



Wilfried Bidet

Présentation des réalisations récentes de la municipalité

Terrain synthétique de football

Le terrain est terminé, la mise en service a eu lieu le 21 octobre 2022. Il a été inauguré le samedi 15 avril 2023.

Liaison douce de La Bourgonnière

Itinéraire pour les piétons et les vélos pour davantage de sécurité. La sécurisation du carrefour de la Croix de la Bourgonnière sera réalisée en 2023.

À l'heure actuelle, une liaison douce pour aller du centre-ville à la gare est étudiée.

Ilot Carnot-Fleury

Les logements ont été livrés fin mars 2023. Dix-sept logements sociaux, 5 appartements de propriétaires, et des commerces. Derrière l'immeuble se trouvent des places de stationnement privées + 14 places de stationnement publiques. Des arbres vont être plantés.

Petit train

La municipalité a repris la gestion du Petit train, qui était auparavant propriété d'une association. Deux parcours sont désormais proposés : Ardenay, et un nouveau parcours vers la Guinière.

Parc de la Deniserie

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : ouverture sur la rue Haute des Noyers, avec accès PMR. Des toilettes ont été ajoutées.

Vidéoprotection

Poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection, qui permet de résoudre un certain nombre d'enquêtes, notamment pour des incivilités.

Cérémonie des récompenses de la Ville

Création d'une cérémonie pour récompenser les actions méritantes.

Signature de la convention ORT

Chalonnnes-sur-Loire a été retenue Petite Ville de Demain, elle bénéficie d'aides plus importantes dans ce cadre. L'opération de revitalisation du territoire en découle.

Présentation des grands projets à venir

«Un élan pour Chalonnnes»

- Présentation d'Un élan pour Chalonnnes. Il s'agit du plan d'action de la municipalité pour imaginer Chalonnnes-sur-Loire en 2040. Chalonnnes fait partie du dispositif « Petites villes de demain », qui lui permet d'être accompagnée pour imaginer la ville de demain.

Ce plan d'action porte sur trois projets :

- Les Confluences : projet immobilier à l'emplacement de l'ancien Mr Bricolage. Dans le cahier des charges : conserver des places de stationnement, des espaces verts, garantir une bonne intégration paysagère. Un promoteur a été sélectionné, Bouygues. Les Chalonnais bénéficieront d'une priorité sur l'achat des logements.
- Chalonnnes, Cœur de Vie : étude pour la revitalisation du centre-ville.
- Espace polyvalent et culturel : projet de construction d'une salle des fêtes/salle de spectacle. Les élus ont visité de nombreuses salles de spectacles dans des communes équivalentes, de sorte à définir le projet.

Présentation des projets pour le quartier de La Bourgonnière

Carrefour de la Croix de la Bourgonnière

Des travaux ont débuté fin septembre, ils ont pour objectif de sécuriser le carrefour de la Croix de la Bourgonnière.

Réfection des trottoirs

Vos questions

Les élus ont reçu des questions des habitants de la Bourgonnière en amont de la réunion. Madame la Maire donne la parole à Vincent Lavenet pour qu'il réponde à ces premières interrogations, viendront ensuite les questions complémentaires.

Question reçue : Aménagement des chaussées (chemin du Pressoir Rouge)

Un aménagement (ou réfection) de la rue du Pressoir Rouge est-il d'actualité ou programmé ?

VL : Si on parle de l'endroit au n°12 de la rue, ENEDIS a été contacté pour remédier aux désordres qu'il a causés. Cette route n'est pas toute neuve, mais n'est pas catastrophique, sauf au point identifié.

Question reçue : Entretien des fossés en mauvais état

Et projet prévu de réaménagement d'une liaison douce supprimé.

VL : Le fossé peut paraître mal entretenu, mais c'est volontaire.

Concernant la liaison parallèle à la liaison douce de la Bourgonnière, elle n'est pas jugée prioritaire dans le plan d'aménagement des liaisons douces. La priorité pour les deux années à venir est la liaison gare centre-ville, mais le projet d'aménagement du Pressoir Rouge n'est pas pour autant abandonné. Cela viendra peut-être en son temps, mais pour l'instant ce n'est pas primordial.

Question reçue : Entretien des chaussées

Nous habitons en face des trois maisons qui sont représentées sur la photo de l'article du magazine (6 rue Croix de la Bourgonnière). Est-il prévu que les trottoirs de cette portion de voie soient remis en état, quels autres travaux sont prévus sur cette partie ?

VL : Ces trottoirs seront répertoriés dans le programme d'entretien 2024 et une priorité leur sera attribuée. Ils devraient être en bonne place quand même, pour terminer les efforts qui ont été faits sur votre quartier.

Question reçue : Sécurité des rues – circulation trop rapide

Serait-il possible de positionner des panneaux de limitation de vitesse pour réduire celle des voitures ?

VL : Réflexions à mener pour réduire la vitesse des véhicules, pour nous les panneaux de signalisation ne sont pas une mesure efficace. D'autres solutions comme des parkings de voiture alternés qui amènent une difficulté de progression des voitures et qui permettent de les faire ralentir.

C'est la même question d'ailleurs pour ce qui est de la sortie vers Saint-Laurent-de-la-Plaine où il y a également des vitesses excessives, nous essayons ici encore de trouver des solutions pour réduire la vitesse qui soient efficaces.

Question reçue : Réglementer la route afin de limiter son accès aux camions

VL : Non on ne peut pas réduire ce passage, d'autant que les cars scolaires circulent également par ici. Les écluses équipées de ces plots font partie des mesures de sécurité pour le ralentissement des voitures. Les plots jouent pleinement leur rôle, ils permettent de signaler le rétrécissement. L'habitude venant, ces plots subissent moins de mauvais traitements qu'au début de leur installation.

Question reçue : Importante augmentation de la circulation

Au carrefour de Barrot, l'entrée sud de La Bourgonnière : route dangereuse et très fréquentée.

VL : Ici encore nous allons voir ce qu'on peut faire pour réduire la vitesse des véhicules, et sécuriser ainsi la traversée.

Question reçue : Déploiement de la fibre

VL : Ce n'est pas la commune qui gère la fibre, c'est Anjou Fibre, ils utilisent des poteaux existants. Nous n'avons pas de solution, on ne peut pas enfuir tout le réseau.

Question reçue : Mare de la Barretière

VL : Cette mare a été restaurée en 2018, il est prévu une campagne de restauration des mares par la région ou le département. Ajoutée à la liste des mares susceptibles d'être restaurées. Cela ne coûterait rien à la commune, à voir si cette mare répond aux critères...

Question reçue : Arbres centenaires saccagés rue du Désespoir des Dames

VL : Ces arbres ne sont pas identifiés au PLU comme des arbres remarquables. La demande de permis de construire ne faisait pas état de ces arbres. Il n'y avait pas de raison de refuser le permis de construire, on ne peut interdire aux propriétaires de couper des arbres s'ils n'ont pas été recensés de manière particulière.

Intervention dans la salle :

Il se trouve que les chênes sont sur notre terrain, en limite de notre propriété. Notre voisin n'aime pas les chênes, car ça fait des glands, donc quand il a construit il a coupé la partie qui était sur son terrain. Cela fait mal au cœur, aujourd'hui les arbres sont les bienvenus... On va essayer de les faire protéger par une asso. Ce sont des arbres plus que centenaires, il y a des écureuils, c'est plein de vie.

VL : C'est effectivement la solution, il faut qu'ils soient recensés sur le plan local d'urbanisme et ils seront protégés.

WP : Attention les arbres ont besoin parfois d'être élagué pour reprendre vie. Ce n'est pas pour autant que l'arbre va disparaître. Je tenais juste à le préciser, car ce n'est pas uniquement des arbres centenaires, c'est le cas des haies parfois : il y a besoin de tailler sévèrement.

Il ne pourra jamais repousser, il ne reste que le tronc. Et avec les fondations qui sont à deux mètres, ça ne pourra pas repousser.

Avec le permis de construire, vous pouvez voir les arbres non ? Vous pouvez vous déplacer si ce n'est pas indiqué.

Question reçue : Plan de gestion des espaces verts dans le quartier de Chantemerle

WP : Il y a juste un an, on a mis en place un collectif sur Chantemerle. Quartier difficile pour nous pour l'entretien, au même titre que le quartier des Ligerais, ce sont des quartiers qui demandent beaucoup de temps pour l'entretien.

On a fait intervenir une personne pour former quelques riverains, cela s'est bien passé. Le collectif est donc intervenu sur la rue Chantemerle. La question était de savoir si on maintenait ou non ce collectif.

On ne va pas remettre en cause ce qui a été mis en place il y a un an, au contraire, même si nous avons un nouveau responsable espaces verts depuis début octobre. J'ai eu l'occasion de le rencontrer avant ce soir : il est tout à fait prêt à poursuivre le travail qui a été engagé il y a un an. Tout ce qui a été prévu sur ce plan va être respecté, y compris les plantations prévues courant novembre.

Et nous allons renouveler la taille par le collectif, il faudra seulement que nous soyons avertis des dates d'intervention pour élaborer une convention.

Question reçue : Carrefour principal La Bourgonnière / Route de Chemillé dangereux
Est-il prévu de créer un rond-point ?

VL : Pas convaincu que ce carrefour soit très dangereux, il n'y a pour l'instant pas d'autre aménagement prévu. Ce sera dans le cadre plutôt de l'urbanisation du secteur des Petits Fraisnaies. Cela ne fait pas partie des priorités. De plus, c'est le département en plus qui gère cette route.

Questions complémentaires

Marc Bernier lance ensuite les questions complémentaires et donne la parole à la salle.

WB : Dans vos questions, il y avait également des propos positifs, merci à vous.

1 / Sur les priorités de la rue de la Croix de la Bourgonnière, suite à l'aménagement qui a été fait, on a du mal à s'y retrouver. Je me demande s'il ne faut pas inverser les priorités...

VL : Vous aviez déjà posé cette question lors d'un autre échange. Je me suis renseigné auprès des techniciens : c'est volontaire. C'est en fonction des traversées des voitures des routes à côté, ce n'est pas au hasard. C'est au conducteur d'être attentif aux panneaux, vigilant aux indications.

Je me demandais si ce n'était pas plus simple de faire comme avant.

WP : J'ai eu la même réaction que vous, j'habite à la Bourgonnière depuis 30 ans. Cela m'a perturbé au départ, il suffit de regarder les panneaux finalement.

En quoi ça sécurise quoi que ce soit quand on a les routes sur les deux côtés ?

WP : Je suis également allé voir le directeur des services techniques qui m'a expliqué la même chose qu'à Vincent Lavenet : c'est en fonction des croisements des routes. Nous allons nous y habituer.

WB : Les panneaux qui ne sont pas dans le même sens permettent aux gens de faire plus attention.

JS : Je tenais à préciser une chose : la priorité est toujours donnée à ceux qui quittent un lieu-dit, c'est la règle.

2 / Il n'y a pas de protection pour le sentier pédestre situé entre deux prairies. Est-il envisagé quelque chose ?

MMM : Je n'habite pas la Bourgonnière, mais j'ai bien compris que beaucoup de questions portent sur la sécurité et la vitesse excessive des véhicules. C'est vrai qu'il y a souvent des choses à faire.

VL : Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui, mais nous avons bien conscience qu'il faut trouver des moyens autres que des panneaux pour limiter la vitesse. Nous allons regarder cela.

3 / Peut-on mettre un radar côté entrée de Saint-Laurent pour faire ralentir par exemple ? Ou un smiley qui fait la grimace... ?

VL : Ce sont des moyens que nous allons étudier.

Pourquoi pas des stops ?

VL : À étudier, cela pourrait être des écluses également. Il y a une réflexion à mener.

Au-delà de ça, il y a également des scolaires, qui sont dans le noir. Pas d'aménagement piéton, pas de trottoirs... N'y aurait-il pas d'aménagement à faire pour ne pas marcher sur la route ?

VL : Ce que vous suggérez, c'est de faire un chemin dans le champ du voisin.

C'est simplement une suggestion, il faut faire quelque chose.

4 / Il y a vraiment des aménagements à faire rapidement pour le chemin du Pressoir Rouge, c'est très dangereux avec la vitesse excessive des voitures...

D'autre part pour la fibre optique, j'ai un câble au-dessus de ma toiture. Je n'arrive pas à joindre Anjou Fibre, je n'ai que le contact mail. Je n'ai pas de réponse, je pense que la commune pourrait faire quelque chose, car vous avez des relations avec cette entreprise. Ils ont fait des aménagements, c'est désastreux.

MB : C'est auprès de votre fournisseur d'accès qu'il faut se renseigner, c'est eux les responsables.

Ils se renvoient la balle entre opérateurs et Anjou Fibre...

5 / Des questions sont restées sans réponses au sujet du collectif Chantemerle, qu'advient-il de l'entretien des autres rues ?

WP : Nous pouvons faire la même chose sur les autres rues, il n'y a pas de soucis. Je suis en contact avec le responsable des espaces verts, je l'ai également interpellé sur les autres rues. Vous voulez créer un collectif aussi pour ces rues ?

Non c'était pour savoir si de l'entretien était prévu sur les autres rues.

WP : Alors non, le service des espaces verts n'a pas prévu de faire plus que d'habitude, pour l'instant nous ne touchons pas à la végétation dans les autres rues.

6 / Les panneaux des noms de rues ont été mis n'importe comment. Pour le panneau de la rue des Montaigus, on ne voit pas en arrivant par la route de Chemillé, au lieu de la mettre parallèle, ils l'ont mis dans l'autre sens. Et il y en a beaucoup comme cela.

VL : Il faut aller voir, effectivement nous pourrions peut-être pivoter le panneau.

7 / Quand comptez-vous rénover les trottoirs ?

VL : C'est en cours, cela avance, nous sommes pas loin du bout, il y a du figolage à faire.

8 / Nous avons un puits dans le village, il y a une partie enherbée qui a besoin d'être entretenue, on aurait pu la goudronner... Cela représente 15 m². Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu d'aménagement autour en même temps que la route ? Cela aurait été plus esthétique.

WP : Certains diront que lorsqu'il y a trop de goudron ce n'est pas mieux... Nous irons voir.

9 / Comment fonctionne les choix d'implantation des éclairages ? Ils éclairent seulement une partie du lotissement...

VL : C'est volontaire qu'il n'y ait plus d'éclairage dans les lotissements, seulement au niveau des croisements des voies. Cela fait partie des économies d'énergie et vis-à-vis de la biodiversité, c'est la politique d'aujourd'hui d'éclairer simplement dans des points ponctuels. Il y a peut-être un carrefour à éclairer pour la sécurité : là où les écoliers sont susceptibles de passer effectivement.

Je me permets de faire le porte-parole de mon voisin qui a un candélabre juste devant chez lui, juste devant la fenêtre de son fils et sans interruption pendant la nuit. Nous nous posons la question de l'orientation et de pourquoi il n'y a pas eu de détecteur mis en place pour éviter cette gêne.

VL : Ce sont des choses que l'on découvre, nous allons refaire le point sur les dispositions des éclairages.

10 / C'est très compliqué de s'insérer sur la route principale le matin, avec le nombre de voitures qui circulent, c'est très dangereux.

WP : Alors je vous avoue que je n'ai pas ce ressenti, moi qui effectue tous les jours la route, cela doit dépendre des horaires...

11 / Je suis entrepreneur, j'aimerais mettre un distributeur de fruits et de légumes dans un carrefour de la Bourgonnière... Je n'ai eu votre retour.

VL : Ce serait intéressant d'avoir le retour des riverains. Sachant que le problème qui se pose est celui de sa disposition, car c'est dans un carrefour. Nous en avons discuté en réunion de pôle, mais cela pose encore réflexion au niveau de la commune.

MMM : Qu'en pensez-vous, vous du principe ?

WB : Peut-être attendre que le carrefour soit fini d'être aménagé pour voir ce que cela donne ? Car nous sommes justement en train de sécuriser le carrefour. Effectivement les habitants pourraient être séduits.

VL : L'idée séduit, mais nous ne voudrions pas que cela soit un problème de sécurité. Il faudrait également savoir si deux places c'est suffisant pour pouvoir accéder au distributeur.

C'est ça qui est compliqué en tant qu'entrepreneur, c'est de savoir si on peut se projeter...

Conclusion

Que ce soit pour des sujets d'intérêt général, pour signaler un dysfonctionnement ou pour des questions d'ordre privé, la municipalité invite les habitants à contacter sans hésitation leurs élus référents de quartier.

Une liste des numéros de téléphone pour se renseigner auprès des organismes partenaires est mise à disposition des participants.

Voirie, éclairage	Service techniques intercommunaux	02 41 74 10 80	accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr
Urbanisme	Mairie	02 41 74 15 90	urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr
Transports régionaux (cars, trains)	Aléop	09 69 39 14 14	
Déchetterie et collecte	3RD'Anjou	02 41 59 61 73	
Eau	Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA)	02 41 40 14 55 Urgence : 02 44 71 05 58	
Assainissement collectif	Véolia	02 41 28 43 80	
Assainissement individuel	ASSIST'ANC'	02 41 68 47 36	assist.anc@loirelayonaubance.fr
Coupure d'électricité	Enedis	09 72 67 50 49	
Eclairage public	SiemL	02 41 20 75 20	sieml@sieml.fr
Fibre : calendrier	Anjou Fibre	www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite	
Fibre : dysfonctionnement	Joindre votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, etc.)		